

**Objet : Création d'un emploi non permanent
pour faire face à un besoin lié à un
accroissement temporaire d'activité**

Séance du mercredi 12 novembre 2025

N° 2025-11-12-D216

Rapporteuse Madame Magali BESSAOU

L'an deux mille vingt-cinq

Et le mercredi 12 novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 4 novembre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 26

Suffrages exprimés : 35

Votes :

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Elodie GARDES, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT et Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER et Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Marielle FERAL a donné pouvoir à M. Jean-Michel LALLE, Laure FARRENQ a donné pouvoir à M. Jean-Louis MONTARNAL, Yolande BRIEU a donné pouvoir à Monsieur Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Madame Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURETTE a donné pouvoir à Sylvie LACAN TAQUET, Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU, Francine LAFON a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNALDY, Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES et Alexandre BENEZET a donné pouvoir à M. Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE, Welfried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Laurent GAFFARD, Patrice PHILOREAU et Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : consécutivement à une mobilité interne, il y a lieu de reformer un binôme avec l'agent d'accueil afin de pouvoir la suppléer lors de ses absences et également être un appui administratif pour les autres services notamment les Ressources Humaines ;

Monsieur le Président propose donc la création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 13 novembre 2025 au 12 novembre 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif polyvalent à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base du grade de recrutement, à savoir la grille indiciaire des adjoints administratifs territoriaux. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 1 an à compter du 13 novembre 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision et notamment le contrat de travail correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL**

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : 13 NOV 2025
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégitation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIÈRE

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

**Objet : Attributions de compensation
définitives 2025**

Séance du mercredi 12 novembre 2025

N° 2025-11-12-D219

Rapporteur Monsieur Bernard BOURSINHAC

L'an deux mille vingt-cinq

Et le mercredi 12 novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 4 novembre 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 41

Membres présents : 27

Suffrages exprimés : 36

Votes :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

Mesdames : Bernadette BELIERES-AZEMAR, Magali BESSAOU, Claudine BUSSETTI, Nathalie COUSERAN, Francine DRUON, Elodie GARDES, Valérie MANDOCE, Elisabeth OLLITRAULT et Sylvie TAQUET-LACAN.

Messieurs : Jean-François ALBESPY, Nicolas BESSIERE, Abderrahim BOUCHENTOUF, Bernard BOURSINHAC, Pierre CALVET, Laurent GAFFARD, Thierry GOUMON, Jean-Michel LALLE, Jean-Louis MONTARNAL, Éric PICARD, Pierre PLAGNARD, Jean-Louis RAMES, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY, Michel SABLÉ, Bernard SCHEUER et Bernard VALERY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Marielle FERAL a donné pouvoir à M. Jean-Michel LALLE, Laure FARRENQ a donné pouvoir à M. Jean-Louis MONTARNAL, Yolande BRIEU a donné pouvoir à Monsieur Eric PICARD, Jean-Luc CALMELLY a donné pouvoir à Madame Elodie GARDES, Sabine KLEIN-TOURETTE a donné pouvoir à Sylvie LACAN TAQUET, Simon GRIMAL a donné pouvoir à Magali BESSAOU, Francine LAFON a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNALDY, Myriam BORGET a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES et Alexandre BENEZET a donné pouvoir à M. Nicolas BESSIERE.

Conseillers (ères) supplées (ées) : Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Marina LACAZE, Wiefried DOOLAEGHE, Georges ESCALIÉ, Patrice PHILOREAU et Guillaume SEPTFONDS.

Secrétaire de séance : Jean-Louis MONTARNAL.

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1609 nonies C du CGI, ;

VU l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de communes ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère ;

VU la délibération N°2024-10-28-D239 portant Attributions de compensation définitives 2024 ;

Considérant que les compétences rétrocédées aux communes doivent donner lieu à majoration de leurs attributions de compensation à hauteur du montant des charges transférées pour qu'elles disposent des moyens financiers nécessaires à l'exercice des compétences rétrocédées,

Considérant que les compétences transférées à la Communauté de Communes doivent donner lieu à minoration des attributions de compensation des communes à hauteur du montant des charges transférées pour qu'elles disposent des moyens financiers nécessaires à l'exercice des compétences transférées,

Considérant que l'attribution de compensation doit assurer la neutralité budgétaire en cas de transferts de compétences,

Considérant que c'est une dépense obligatoire pour la Communauté de Communes et que les montants n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de 2024

Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal, Lot et Truyère à l'unanimité :

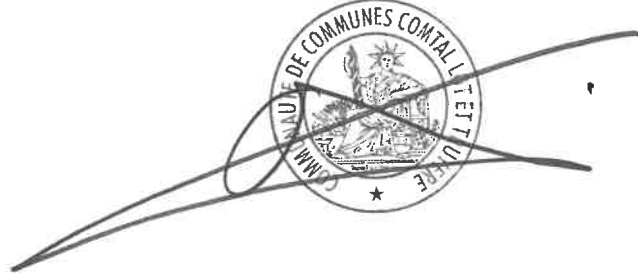
- **APPROUVE** les montants des attributions de compensations définitives pour l'année 2025, ainsi qu'il suit;

	AC 2025 Définitives
Entraygues sur Truyère	353 079,81
Espeyrac	20 537,55
Le Fel	11 325,82
Golinhac	271 225,70
St-Hippolyte	2 904 131,41
Bessuéjous	14 070,00
Campuac	36 105,00
Coubisou	6 711,00
Estaing	105 598,89
Lassouts	76 038,00
Le Cayrol	20 002,00
Le Nayrac	108 970,00
St-Côme d'Olt	231 185,00
Sébrazac	91 332,00
Villecomtal	32 603,00
Espalion	1 144 060,00
Gabriac	60 762,00
La Loubière	167 791,00
Montrozier	335 607,00
Rodelle	116 515,00
Bozouls	858 842,00
Total	6 966 492,18

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,
Nicolas BESSIÈRE**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Louis MONTARNAL**

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Jean-Louis Montarnal".

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture
Publié et notifié le : **13 NOV. 2025**
Pour copie conforme,
Le Président,

Par délégation
La Directrice Générale des Services
Madame Claire MOLINIÈRE

Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».